



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 6 janvier 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Vœux 2011
- 2/ Carte scolaire 2011
- 3/ Groupe de travail du 4 janvier 2011 sur les modalités de la hors-classe
- 4/ Colloque « Imaginons le collège de demain »
- 5/ Suivi de carrière

1/ Vœux 2011

Toute l'équipe du SE-UNSA de l'Académie de Reims vous adresse ses meilleurs vœux pour 2011. Que cette année vous apporte à titre personnel tout ce dont vous pouvez rêver ainsi qu'à vos proches.

Ceci étant dit, je me garderais bien de tout angélisme sur le plan professionnel en ce début d'année 2011. Si j'étais optimiste je reprendrais bien à mon compte le vœu d'un de mes amis militants : « Que le meilleur de 2010 soit le pire de 2011 ».

Je crains malheureusement que 2011 soit dans la droite ligne de 2010... tant dans l'Education nationale, que sur le plan économique et social...

Les suppressions massives de postes dans l'Education nationale, le gel des salaires des fonctionnaires, les premières conséquences de la réforme des retraites ou encore la mise à plat de notre système de protection sociale à l'occasion du débat sur la dépendance sont autant de motifs légitimes de mécontentement, d'inquiétudes, de révolte et de mobilisation !

Vous l'aurez compris, cette année encore, le SE-UNSA se tiendra à vos côtés pour vous écouter, vous informer, vous aider et vous défendre.

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire Académique du SE-UNSA

2/ Carte scolaire 2011

16.000 suppressions de postes dans l'Education nationale à la rentrée 2011 ! Encore un rude coup au service public d'Education.

Notre académie est l'une des plus touchée... cela devient une habitude. Pas de changement non plus au niveau des justifications de cette hémorragie ; ce sont toujours les mêmes...

Les suppressions de postes dans l'Education nationale vont une nouvelle fois toucher cruellement notre académie : 131 suppressions de postes dans le 1^{er} degré, 220 dans le second degré et 26 chez les administratifs... Où cela s'arrêtera-t-il ?

Nous vous communiquerons la répartition de ces suppressions lorsque nous en aurons connaissance.

3/ Groupe de travail du 4 janvier 2011 sur les modalités de la hors-classe

(certifiés, PLP, profs d'EPS, PEGC, CPE)

Ce groupe de travail a pour but l'amélioration des conditions d'équité d'accès à la hors-classe, ainsi qu'une meilleure information des collègues, lors de la phase préparatoire à la CAPA hors-classe.

Prise en compte des années d'enseignement en ZEP

Jusqu'en 2009, les années d'enseignement en ZEP permettaient de bénéficier de 5 points pour 3 années d'exercice et 10 points pour 5 années, mais à la condition que l'enseignant soit en poste en ZEP, l'année où il était promu à la hors-classe.

En 2010, nous avons demandé que ces années puissent continuer à être prises en compte, même si l'enseignant avait cessé d'enseigner en ZEP. La demande avait été partiellement satisfaite lors de la CAPA, mais pour quelques collègues seulement et dans des conditions que je qualifierai pudiquement de rocambolesques.

Pour 2011, les services du Rectorat, ont accepté que les points acquis lors des années d'enseignement en ZEP restent définitivement acquis, comme c'est le cas pour les agrégés, et ce même pour les TZR, à condition que l'année entière ait été effectuée dans un établissement classé en ZEP et au moins à mi-temps.

Consultation des avis des chefs d'établissement et des IPR

Depuis plusieurs années, les collègues éprouvent de grandes difficultés à consulter les avis émis par la hiérarchie sur I-prof, tant la « fenêtre » d'accès à ces avis est réduite à sa plus simple expression. En effet, il était impossible d'autoriser l'accès aux avis, tant que la totalité des chefs d'établissement et des IPR n'avait pas terminé de les émettre.

Pour 2011, il a été décidé que les avis seraient pré-remplis avec la mention « favorable, avis non saisi » tant que la hiérarchie ne les a pas émis. Cela permettrait de les consulter même s'il en manque quelques uns et conduirait à une organisation selon le calendrier suivant :

- du 20 au 30 janvier 2011, les enseignants pourraient compléter leur dossier sur I-prof
- du 1^{er} au 18 février 2011, les IPR et les chefs d'établissement émettent leurs avis
- du 1^{er} au 13 mars 2011, les enseignants peuvent consulter leurs avis et éventuellement en discuter avec leur hiérarchie, voire lui signaler que l'avis n'a pas été émis.
- Du 14 au 20 mars 2011, les IPR et les chefs d'établissement ont la possibilité de modifier leur avis

Traduction des avis en terme de barème

Les avis restent ceux qui avaient été décidés l'an dernier : exceptionnel (20 points), très favorable (10 points), favorable (5 points) réservé et défavorable (0 point). De plus, les avis « réservé » et « défavorable » bloqueraient l'accès à la hors-classe, même si le barème total le permet. J'ai fait observer qu'il me paraissait inutile de conserver deux avis avec le même barème (0 point) et le même effet bloquant pour l'accès à la hors-classe, mais, ce sont apparemment les IPR qui tiennent à conserver ce double avis pour distinguer l'avis « réservé » qui laisserait planer un espoir d'amélioration pour l'avenir, de l'avis « défavorable » qui serait définitivement rédhitoire.

Problème des quotas d'avis

Il est conseillé aux IPR et aux chefs d'établissement de ne pas dépasser un quota de 10% d'avis « exceptionnel » et de 30% d'avis « très favorable ». Or, les années précédentes ont révélé de très grandes disparités selon les établissements, plusieurs d'entre eux n'ayant aucun avis « exceptionnel », alors que d'autres dépassaient allègrement les 10%. Même s'il peut paraître normal que des écarts existent, il semble que les collègues exerçant dans certains établissements soient pénalisés par une trop grande sévérité de leur hiérarchie. Les services du Rectorat se sont engagés à sensibiliser cette dernière à un plus grand respect des quotas.

Il reste maintenant au Recteur à valider ces propositions qui ont été acceptées par la Secrétaire générale ; la note de service qui entérinera cela doit paraître à la mi-janvier 2011.

Philippe GARET

4/ Colloque « Imaginons le collège de demain »

Mercredi 12 janvier, le SE-UNSA tiendra son colloque sur le collège.

Pour voir la bande annonce :

<http://avenirducollege.wordpress.com/2011/01/02/le-12-janvier-colloque-imaginons-le-college-de-demain/>

5/ Suivi de votre carrière

Si vous n'avez toujours pas rempli votre fiche de suivi syndical, il est encore temps.

<http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article357>



Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>